Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

DÉROGATIONS MINEURES
N^{Os} DM 3001657839, DM 3001652634 ET DM 3001645005

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **4 novembre 2019**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001657839	6, 6e Avenue

Permettre dans la zone H1-7-420, pour un bâtiment unifamilial isolé existant :

- une marge avant côté nord-est de 5,23 m au lieu du minimum requis de 6 m;
- une marge arrière de 3,7 m au lieu du minimum requis de 7,6 m.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001652634	10312, boulevard Gouin Ouest

Permettre en zone résidentielle H1-7-437, pour un bâtiment unifamilial isolé, une marge arrière de 7,25 m au lieu du minimum requis de 7,6 m.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001645005	4740, rue du Collège-Beaubois

Permettre en zone résidentielle H1-8-452, pour une piscine creusée, une distance de 1,31 m de la ligne arrière de lot au lieu du minimum requis de 1,50 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an 2019.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl